



L'été culturel

L'été culturel qu'est ce que c'est ?

La DRAC Centre - Val de Loire, en lien avec le Ministère de la culture, a mis en place l'opération « été culturel » qui consiste à proposer des résidences artistiques en lien avec des publics éloignés de l'offre culturelle, sur l'ensemble du territoire régional.

Un partenariat entre la DRAC et notre UNAT a été mis en place l'an dernier pour rendre la culture accessible au plus grand nombre, via **l'accueil de résidences artistiques sur les lieux de vacances** pendant la période estivale.

En 2023, en Centre-Val de Loire, ce sont 7 structures du réseau qui ont accueilli des artistes et proposé à leurs publics de prendre part à des projets culturels :

- Un duo comédienne et plasticienne à Gracay (Centre des Grands Moulins) & Amboise (VVF)
- Un auteur-compositeur sur la thématique des arts urbains à Azay le Ferron (Centre de la Ligue de l'Enseignement)
- Une compagnie de clowns à Eguzon (VVF)
- Une compagnie de théâtre à Chédigny (Village vacances Cap France la Saulaie)
- Des fictions sonores à Blois (Ethic Etapes)
- Des marionnettes à Pierrefitte es Bois (Centre de vacances CGCV)

En 2024, le partenariat est renouvelé et il est de nouveau proposé aux adhérents de l'Unat Centre-Val de Loire d'accueillir des résidences artistiques sur les mois de juillet et août.

Qu'est-ce qu'une résidence culturelle ?

Il s'agit de la présence d'un artiste ou d'un collectif artistique sur une période définie.

A qui s'adresse les résidences culturelles ?

Aux artistes de la Région et aux lieux d'accueil en région (par exemple : MJC, Ephad, mais aussi hébergements de vacances du réseau Unat).

Toutes les disciplines artistiques peuvent être accueillies en résidence : danse, théâtre, écriture, musique, cirque, arts urbains, ...

Les projets peuvent s'adresser à **tous les types de publics** : enfants, adultes, familles, seniors, groupes, individuels, personnes en situation de handicap, etc.



L'été culturel

Quelle est la durée ?

L'appel à projet de la DRAC concerne **des résidences de 70h** : 35h où l'artiste travaille sur de la création et 35h de transmission. A noter : ces 70h ne sont **pas forcément consécutives**. Par exemple, les 35 heures de transmission peuvent être réparties sur plusieurs semaines. De même, **seule la partie transmission doit être réalisée sur place**, puisque l'objectif est d'échanger avec vos publics. La partie création peut également s'effectuer sur place, mais l'artiste peut aussi choisir d'y travailler seul, sans être présent. En fonction de vos envies et de vos capacités d'accueil, de nombreuses formules sont donc possibles.

Si vous ne pouvez pas accueillir les artistes sur 35 ou 70h, des solutions restent possibles. Par exemple, la DRAC reçoit parfois des demandes de **résidences itinérantes** sur le territoire (mini tournée), où les artistes viennent à la journée ou sur 2 jours dans les centres.

Attention : le dispositif ne concerne pas de l'événementiel seul en tant que tel (pas de financement sur une soirée spectacle par exemple) mais un projet global avec du temps de partage/ transmission avec les vacanciers.

Est-il possible d'accueillir une résidence si je suis dans l'impossibilité d'héberger les artistes ?

Oui, certains artistes rentrent chez eux le soir et n'ont pas besoin d'hébergement

Quelles modalités d'accueil proposer aux artistes ? Quels coûts ?

La DRAC rémunère l'artiste, les éventuels frais de matériel et éventuellement des coûts liés au transport.

Ce qui reste à la charge du centre de vacances : les repas, la mise à disposition d'un local pour les activités. L'hébergement de l'artiste sur place est également apprécié.

Si l'hébergement n'est pas possible, la DRAC pourra vous demander une participation financière d'environ 400€. Cependant, si le critère financier est un frein pour l'accueil d'une résidence dans votre structure, merci de nous en informer, des solutions pourront être étudiées au cas par cas.



L'été culturel

Je suis intéressé.e ! Comment procéder pour accueillir une résidence ?

Pour commencer, il vous suffit de nous manifester votre intérêt et de nous donner quelques informations sur vos envies et possibilités d'accueil en **remplissant ce formulaire dès que possible**. Vous pouvez avoir une vision précise ou non du type de projet, a minima vous aurez à communiquer votre ou vos périodes de disponibilités, la ou les disciplines souhaitées et vos conditions d'accueil.

Il sera également nécessaire de nous indiquer une personne référente au sein de votre structure pour suivre le projet.

Du côté des artistes, un appel à projet est ouvert, ils ont jusqu'au 15 mars pour se manifester auprès de la DRAC, mais il a été demandé aux artistes intéressés pour une résidence dans un centre de vacances de se positionner le plus rapidement possible.

La DRAC reçoit les pré-candidatures des artistes. Des échanges sont effectués chaque semaine entre l'Unat et la DRAC pour effectuer un premier tri et mettre en lien les artistes et les centres de vacances dont les projets concordent. **Vous pourrez ensuite être en lien direct avec l'artiste pour définir les modalités d'accueil.**

Une fois que vous vous êtes mis d'accord avec un.e artiste pour l'accueillir en résidence, il sera demandé à l'artiste d'en informer la DRAC. De votre côté, il faudra en informer l'Unat.

Si vous avez la moindre question sur le dispositif ou son fonctionnement, n'hésitez pas à contacter Anaïs RUBAUD : centre-valde Loire@unat.asso.fr ou 06 71 26 84 75